

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-neuf juin deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12/06/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADÉ, Josiane ROUCHUT, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Dominique TALABOT, Sébastien MOREAU, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD, Catherine CELESTIN, Alain GONZALES, Jean-Claude DECOUT, Michelle MONDIT.

**EXCUSES :** Arlette DEMAR (a donné procuration à Pierre LANGLADE), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Jean-Claude LEBLOIS), Camille DUDOGNON (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Dominique MARQUET (a donné procuration à Sébastien MOREAU), Jean-Pierre NEXON (a donné procuration à Jean-Claude DECOUT)

**ABSENTS :** Jean-Louis BREGAINT, Claudine LAFOREST, Xavier NOUHAUD

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2014 – 103 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – INTEGRATION DE CLAUSES D'INSERTION SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS DE CONSTRUCTION DU BASSIN EXTERIEUR DE L'AQUANOBLAT ET DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 4 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président propose qu'en application de l'article 14 du code des marchés publics, la Communauté de Communes de Noblat fixe dans le cahier des charges des marchés publics de la construction du bassin extérieur de l'Aqua'Noblat et de la Maison de la Petite Enfance, des conditions d'exécution sur certaines parties de travaux permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat sollicitera l'appui du Conseil Général de la Haute-Vienne pour la mise en œuvre de ces dispositions.

### **Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**Décide** d'intégrer des clauses d'insertion sociales dans les marchés publics concernant la construction du bassin extérieur de l'Aqua'Noblat et de la Maison de la Petite Enfance,

**Autorise** Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la mise en place de ces clauses d'insertion sociales dans les marchés publics concernant la construction du bassin extérieur de l'Aqua'Noblat et de la Maison de la Petite Enfance.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 25.06.2014

Publié ou notifié

Le : 25.06.2014



**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - INTEGRATION DE CLAUSES D'INSERTION SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS DE CONSTRUCTION DU BASSIN EXTERIEUR A L'AQUANOBLAT ET DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

**Date de transmission de l'acte :** 25/06/2014

**Date de réception de l'accusé de réception :** 25/06/2014

**Numéro de l'acte :** 2014-103 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20140619-2014-103-DE

**Date de décision :** 19/06/2014

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics